



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 NOVEMBRE 2016

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@orange.fr

ONF, AFFOUAGES ET COUPES

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Après avoir délibéré, et vote à l'unanimité des 12 membres présents, le conseil municipal :

- 1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 la parcelle 33 (surface 0.62ha)
- 2) Sollicite le report du passage en coupe pour les parcelles 19 (surface 5.48 ha) et 27 (surface 6.42ha)
- 3) Fixe à 5 € le prix du stère de bois d'affouages pour les houppiers des coupes 19 et 11J ainsi que pour les taillis et futaies de la coupe 33
- 4) Rappelle le délai d'exploitation pour permettre le façonnage et la vidange des houppiers, sortie des bois sur sol portant jusqu'au 15/10/2017

RECENSEMENT, CREATION POSTES AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

CONSIDERANT la nécessité de créer 2 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide, après vote approuvé à l'unanimité des 12 membres présents :

- 1) la création de deux emplois d'agents recenseurs à temps non complet, pour la période allant du 3 janvier 2017 au 18 février 2017.
- 2) les agents seront payés à raison de 1€ par feuille de logement remplie et 1,70€ par bulletin individuel rempli.
- 3) la collectivité versera un forfait de 300€ à chaque agent.

DROIT DES SOLS URBANISME

Les dispositions de la Loi ALUR du 24 mars 2014 dans l'article 134, prévoient la fin de la mise à disposition des services de l'état pour l'application du droit des sols des communes appartenant à un EPCI qui compte plus de 10 000 habitants.

Considérant que la commune de Morey Saint Denis va intégrer au 01/01/2017 la future communauté de communes comptant plus de 10 000 habitants, le maire gardera la compétence pour délivrer les actes d'urbanisme au nom de la commune et sur l'incitation de la préfecture de Côte d'Or, il envisage de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme au service mutualisé qui existe actuellement à la communauté de communes du pays de Nuits Saint Georges.

Après vote à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017, au centre d'instruction mutualisé de la communauté de communes de Nuits Saint Georges, moyennant une participation calculée sur le nombre d'habitants de la commune, de son potentiel fiscal et d'un nombre moyen de dossiers traités sur les 5 dernières années (estimée à 2 136 € par année).

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention constitutive d'un service commun d'instruction du droit des sols avec le président de la communauté de communes de Nuits Saint Georges pour en définir les modalités de fonctionnement.

VENTE ANCIENNE PROPRIETE FELIN

Les propriétés cadastrées AN 192 superficie 5a 61ca et AN 193 superficie 2a 74ca, lieudit « Les Croix » ont été acquises par la commune en juillet 2000 dans l'optique d'un aménagement sécuritaire du carrefour de la RD974 avec la Grande Rue.

L'aménagement du carrefour s'est réalisé sans inclure ces propriétés.

Face à la demande d'achat de Monsieur Mathieu COSSON et Melle Céline GAND, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- 1) décide la cession des parcelles AN192 et AN193 moyennant le prix de 50 000,00€
- 2) précise que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs
- 3) autorise le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces qui s'y rapportent.

REPARTITION DEPENSES DU 14 JUILLET 2016

L'organisation des festivités du 14 juillet 2016 s'est effectuée en collaboration avec la commune de Chambolle Musigny et il a été convenu que les communes se répartissent les dépenses comme suit :

- 1) - total des dépenses engagées, hors coût du feu d'artifice : 5 271,60 €
- 2) 2/3 des dépenses affectés à la commune de Morey Saint Denis : 3 500 €
- 3) 1/3 des dépenses affecté à la commune de Chambolle Musigny : 1 800 €

Un titre de recette de 1 800 € sera émis auprès de la commune de Chambolle Musigny.

TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS

L'adjoint responsable de la voirie rappelle les différents travaux en cours :

- les travaux de restauration du mur de soutènement de la RD122, à l'entrée Sud de Morey
- installation du deuxième terrain de jeux enfants sur la Place St Vincent.
- l'enfouissement des réseaux sur la RD122 entrée Sud de Morey va pouvoir débiter.

TRAVAUX DE BÂTIMENTS EN COURS

L'adjoint responsable des bâtiments rappelle les différents travaux en cours :

- accessibilité à la salle des fêtes : les devis sont arrivés
- travaux des sanitaires dans un logement communal pour une accessibilité à personne à mobilité réduite réalisés
- plusieurs interventions dans les bâtiments communaux suite à des infiltrations et fuites d'eau

REMBOURSEMENT DE CHEQUES GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de deux chèques de Groupama :

- 155,40 € pour le sinistre du stop rue de Très Girard
- 2 188,75 € pour les frais d'avocat sur le dossier de contestation d'un refus de permis de construire

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal : avant le 31/12/2016, la date dépend de l'arrêté préfectoral de création de notre future communauté de communes.

AUTRES INFORMATIONS MUNICIPALES :

VITESSE :

Il est rappelé que la vitesse de circulation dans la rue Basse est limitée à 30 kms/h. Respectez cette indication pour la sécurité et le bien-être de tous.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Il se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Les agents recenseurs viendront dans chaque foyer déposer un dossier. La réponse par internet facilite la démarche pour les utilisateurs et elle est privilégiée.

Voici l'identité des deux agents recenseurs :



Martine LEBEAULT



Nadine POULLOT

RECENSEMENT DES JEUNES GENS :

Les jeunes qui auront 16 ans au cours du 1^{er} trimestre 2017, soit ceux nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2001 sont priés de se présenter en mairie pour se faire recenser munis d'un livret de famille.

COMITE DE SAINT-VINCENT DE MOREY-SAINT-DENIS

Le repas de la Saint-Vincent aura lieu cette année le 22 Janvier 2017, Cellier de Dionysos

Programme – Inscription – renseignements

Contactez le 06 25 40 47 80 ou domaine.chantal.remy.21@orange.fr

LA FETE DES SAPINS de MOREY et CHAMBOLLE le 14 JANVIER 2017 :

Sortez vos sapins sur le trottoir, ils seront ramassés le 12 et le 13 janvier.

Rendez-vous le 14 janvier 2017 à 17h30 Parc de la Combe pour un grand Feu de joie